

”L’élite bourgeoise de Paris et l’expression de sa notabilité entre 1200 et 1400”

Boris Bove

► **To cite this version:**

Boris Bove. ”L’élite bourgeoise de Paris et l’expression de sa notabilité entre 1200 et 1400”. Marquer la prééminence sociale, J.P. Genet et I. Mineo, Oct 2011, Palerme, Italie. pp.95-114. halshs-01466997

HAL Id: halshs-01466997

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01466997>

Submitted on 25 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'élite bourgeoise de Paris et l'expression de sa notabilité entre 1200 et 1400

Boris Bove

Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis

La prosopographie des magistrats municipaux de Paris est un bon observatoire pour cerner les comportements sociaux de l'élite bourgeoisie parisienne, car l'enquête montre qu'ils appartiennent tous aux catégories supérieures de la société urbaine. Le propos portera donc sur un ensemble d'individus réunis sur un critère institutionnel, mais qui autorise une analyse sociale dans la mesure où leur recrutement est très homogène à Paris aux XIII^e-XIV^e siècles¹.

Le gouvernement de Paris est partagé entre un officier royal, le prévôt de Paris, et un collège de cinq représentants de la ville, un prévôt des marchands et quatre échevins. Ce sont les magistrats de l'échevinage qui nous intéressent ici, car ils sont élus par les bourgeois qui les choisissent parmi les plus notables d'entre eux. La première municipalité de Paris fondée vers 1260 et supprimée en janvier 1283 n'ayant pas laissé d'archive, on ne dispose pas de liste continue des prévôts des marchands et des échevins parisiens, de même qu'on ne connaît pas les modalités du règlement qui préside à l'élection des représentants de la ville. On a donc dû établir cette liste à partir du signalement des magistrats municipaux dans d'autres sources, ce qui aboutit à un corpus de 71 personnes². Cela peut paraître peu au regard des 610 mandats possibles sur les 122 années qu'a duré la première municipalité ; pourtant lorsqu'on peut, par exception sous le règne de Philippe le Bel grâce au *Livre des sentences* du Parloir aux Bourgeois³, cerner de près la carrière des échevins, on constate qu'ils restent en moyenne 7 ans à l'échevinage, par conséquent le corpus probable d'individus sur la période est plutôt de 90 personnes. Il est donc peu vraisemblable que beaucoup de magistrats municipaux aient échappé à l'enquête. Ces 71 individus recensés appartiennent en outre à 43 familles patronymiques, ce qui réduit encore la base sociale de la représentation d'une ville qui compte plus de 200 000 habitants en 1328⁴. Ce dernier point n'est pas indifférent, car cela pose la question de la très faible représentation politique de la ville – à titre de comparaison, Rouen a 1 maire, 12 échevins et 12 conseillers pour une population de 50 000 habitants, Londres 1 maire et 24 échevins pour 40 000 habitants, Saint-Omer possède un collège échevinal de 12 personnes assistées d'un second collège de 12 conseillers, pour une population de 20 000 habitants, tandis que Dijon est administré par 1 maire et 20 échevins, flanqués d'un conseil qui peut aller jusqu'à 60 personnes, pour moins de 20 000 habitants⁵. Ce point pose

¹ Il faut souligner ce point, car ce n'est pas toujours le cas, ainsi à Toulouse au XV^e siècle (V. Lamazou-Duplan, « Se distinguer à Toulouse : supériorité sociale et fabrique de l'urbanité à la fin du Moyen Âge », dans Laurence Jean-Marie, Christophe Maneuvrier (dir.), *Distinction et supériorité sociale [Moyen Âge, époque moderne]*, Caen, Publications du CRAHM, 2010, p. 221-225).

² On trouvera les références érudites relatives aux familles échevinales dans ma thèse, disponible sur HAL-SHS et éditée sous une forme allégée aux Éditions du CTHS sous le titre *Dominer la ville. Prévôt des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, Éd. du CTHS, 2004.

³ A. J. V. Le Roux de Lincy, « Livre des Sentences du Parloir aux Bourgeois », dans id., *Histoire de l'hôtel de ville de Paris, suivie d'un essai sur l'ancien gouvernement municipal de cette ville*, t. 2, appendice 2, Paris, Dumoulin, 1846, p. 99-176.

⁴ Hercule Géraud envisageait 275 000 habitants dans son édition des rôles de taille de 1837, au grand dam de ses épigones du XX^e siècle, mais C. Bourlet a récemment prouvé l'extraordinaire densité de population au cœur de la ville, ce qui rend de la crédibilité à l'hypothèse de Géraud : C. Bourlet, A. Layec, « Densités et socio-topographie : la géolocalisation du rôle de taille de 1300 » dans H. Noizet, B. Bove, L. Costa (dir.), *Paris de parcelles en pixels. Analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 2012, à paraître.

⁵ G. Brunel et É. Lalou (dir.), *Sources d'histoire médiévale (IX^e-milieu du XIV^e siècle)*, Paris, Larousse, 1992, p. 400 ; S. L. Thrupp, *The Merchant Class of Medieval London (1300-1500)*, 1948, rééd. Ann Arbor, University of Michigan Press, 1989, p. 53-65 ; A. Derville, *Saint-Omer, des origines au début du XIV^e siècle*, Lille, Presses

aussi la question de la capacité de ces hommes à se faire reconnaître par leurs contemporains⁶, et surtout à se reconnaître entre eux. Il semble bien, en effet, que la cooptation ait un rôle décisif dans le processus de désignation des magistrats municipaux. C'est du moins ce que laissent penser les multiples liens qui les unissent, comme on le verra plus loin.

Lorsqu'on fait leur portrait de groupe, on ne peut qu'être frappé par tout ce qui les sépare du reste de la population urbaine. Tout leur *habitus*, pour autant qu'on puisse le connaître, semble commandé par le souci de se distinguer. Les sources parisiennes permettent de saisir un certain nombre de marqueurs de leur notabilité à travers leur dénomination dans les actes de la pratique, l'importance de leur fortune révélée par les rôles d'impôt (les échevins appartiennent aux 3 % des contribuables qui paient 81 % de l'impôt), l'expression de leur piété (vue à travers leurs obits et leurs épitaphes), leur culture curiale (telle que la révèle leur goût pour la courtoisie, les tournois, la chasse au vol), leur sociabilité, enfin, révélée par leur affiliation à certaines confréries ou les liens matrimoniaux qui les unissent.

On se concentrera ici sur le premier aspect, le vocabulaire de la dénomination vu à travers leur onomastique et leur titulature, car « le nom identifie, mais signifie aussi, et il sert à classer⁷ » ; or, par son emploi systématique dans les sources les plus diverses, le nom est le plus petit dénominateur commun de la distinction. Le caractère distinctif des dénominations permet non seulement de comparer le groupe des échevins au reste de la société de l'époque, mais c'est aussi l'unique moyen de suivre l'évolution des stratégies de distinction dans la diachronie, car tous les autres signes ne s'observent qu'à partir des années 1290, lorsque les sources deviennent abondantes. S'inscrire dans la durée permet enfin de mettre en perspective ce système de signes avec celui qui est en vigueur à l'époque moderne⁸. L'échevinage n'ayant pas laissé d'archives, ni les magistrats municipaux de textes de leur main⁹, les dénominations qui serviront de base à l'analyse sont donc produites par des tiers, c'est-à-dire surtout par l'administration royale (44 % des occurrences), ainsi que des clercs, en tant qu'ecclésiastiques ou comme seigneurs fonciers (34 %). La forte cohérence des dénominations dans les sources invite à les considérer comme le reflet assez fidèle du consensus social définissant la distinction du milieu échevinal. On abordera les signes de distinction dans les dénominations des bourgeois par ordre d'apparition chronologique, avant d'en pointer les limites.

Un système onomastique d'élite dès le milieu du XII^e siècle

Il y a très peu de sources antérieures à 1290, et celles dont on dispose – il s'agit de sources seigneuriales surtout – sont peu bavardes, si bien que le nom est rarement orné d'appendices le qualifiant. Néanmoins, le système onomastique des ancêtres des premiers magistrats municipaux révèle déjà leur excellence sociale.

Celle-ci se révèle aux XII^e-XIII^e siècles à leur système anthroponymique double (nom de baptême + surnom), mais surtout à la transformation précoce du surnom en patronyme. Le phénomène commence dans la seconde moitié du XII^e siècle – on connaît ainsi dès 1150 un Gautier Popin, maire de Charonne, témoin d'un accensement de l'abbé de Saint-Magloire et

universitaires de Lille, 1995, p. 146 et 243 ; T. Dutour, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Champion, 1998, p. 108 et 115.

⁶ On ne connaît pas le mécanisme des élections municipales avant une ordonnance de 1450, mais à partir de cette date, on sait que le mandat est de 2 ans et que le collège électoral comprend 77 bourgeois : le prévôt des marchands et les 4 échevins sortant, 24 conseillers de ville, 16 quartiniers et 32 bourgeois mandés (P. Robiquet, *De l'organisation municipale de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Berger-Levrault, 1881, t. 1, p. 247).

⁷ R. Descimon, « Un langage de la dignité. La qualification des personnes dans la société parisienne à l'époque moderne », dans F. Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005, p. 71.

⁸ F. Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social...*, op. cit.

⁹ À l'exception du *Tournoiement des dames* de Pierre Gencien, mais le nombre de membres de familles échevinales cités (28 occurrences) est dérisoire au regard du reste des sources (7 300 occurrences).

un Étienne Boucel, témoin d'une vente de l'évêque de Paris¹⁰ – et se généralise après 1200 à une période où cet usage est encore rare pour les non-nobles¹¹.

L'onomastique des familles échevinales évolue donc au même rythme que celle des chevaliers, et paraît très en avance par rapport à celle de notables urbains de moindre envergure. L'exemple de Geoffroy de Saint-Laurent suffira à s'en convaincre. Ce petit conseiller juridique apprécié dans les cours seigneuriales parisiennes de la fin du XIII^e siècle était né dans une famille de courtilliers aisés des faubourgs de la ville. Il fait figure de petit notable à sa mort en 1290 et laisse son surnom à ses enfants. En revanche son père s'appelait Eudes le Charpentier et son frère Guillaume Pringevin, signe que la famille, qui n'était pourtant pas de misérable extraction, n'a accédé à un système onomastique patronymique qu'après 1290¹². Posséder un patronyme héréditaire est donc rare et distinctif dans la société urbaine des XII^e et XIII^e siècles ; ça l'est moins à la fin du XIII^e siècle quand ce système onomastique se diffuse dans le reste de la société.

La distinction onomastique se réfugie alors dans le choix du nom de baptême. Comme dans beaucoup d'autres milieux, on observe un faible stock de prénoms masculins dans les familles échevinales, et de ce fait, une grande homonymie entre les membres d'un même lignage : les Arrode s'appellent volontiers Nicolas, les Gencien Pierre, les Saint-Benoît Thomas, etc. On ne peut cependant qu'être frappé par la relative rareté des « Jean » dans ces familles, alors que c'est le nom de baptême le plus répandu dans les rôles de tailles de 1292-1313, qui est porté par 18 % des contribuables, loin devant Guillaume (10 %), Pierre (6 %) et Robert (5 %)¹³. Il est très improbable que l'évitement du prénom le plus commun de Paris, quand bien même il mettrait sous le patronage d'un apôtre, soit fortuit ; cette stratégie n'est pas sans rappeler que les prénoms sont toujours socialement connotés.

Par ailleurs, le choix du nom de baptême peut être l'occasion de stratégies de distinction plus fines au sein du groupe dirigeant. Elles sont éclatantes pour certaines familles alliées aux Gencien qui reprennent ce patronyme en nom de baptême, exprimant par là leur désir de rappeler leur affiliation à ce lignage qui domine de très haut la société bourgeoise de Paris sous le règne de Philippe le Bel : Pierre Gencien († 1298) est argentier, maître des écuries du roi et compte parmi les plus gros contribuables de la ville avec 39 £p. de taille moyenne ; son frère Gilles est écuyer du roi, garde des foires de Champagne, puis panetier du roi et paie 40 £ de taille en 1292 ; cette famille est si proche du roi que leurs enfants Jacques et Pierre Gencien († 1305), écuyers de Philippe le Bel qui l'accompagnaient à la bataille de Mons-en-Pévèle, meurent en sauvant le roi d'une attaque surprise des Flamands. Les Tristan ont eux aussi une tradition de service du roi dans son Hôtel, mais à un niveau inférieur puisqu'on les trouve comme sergent ou valets du roi. Le prénom dynastique dans cette famille est Gervais, mais le fils de Guillaume Tristan, valet et échanson du roi, et d'Isabelle, fille de sire Gilles Gencien, s'appelle Gencien Tristan, de même que son petit-fils et son arrière-petit-fils. On observe un phénomène identique pour d'autres lignages alliés aux Gencien, comme les Cocatrix, Le Flament ou Pacy. L'identification de cette stratégie onomastique est facilitée par le fait que le patronyme Gencien est aussi un nom de saint transformable en nom de baptême, par ailleurs très rare à Paris, bien que les reliques amiénoises de saint Gencien ne soient pas si éloignées. Le cas des Gencien n'est donc probablement pas isolé, même si cette stratégie

¹⁰ R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1887, p. 328 et 365.

¹¹ À Florence, cet usage se répand dans les milieux équivalents au cours du XIII^e siècle (C. Klapisch-Zuber, *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1990, p. 83-84).

¹² A. Terroine, L. Fossier, *Un bourgeois parisien du XIII^e siècle, Geoffroy de Saint-Laurent (1245 ?-1290)*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 112.

¹³ C. Bourlet, « L'anthroponymie à Paris à la fin du XIII^e siècle, d'après les rôles de la taille du règne de Philippe le Bel », dans M. Bourin (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, t. 2-2, p. 13.

onomastique est moins facile à repérer dans les familles dont les prénoms dynastiques sont moins originaux.

Le choix des prénoms peut donc encore être le support de stratégies de distinction au XIV^e siècle, mais la portée de celles-ci est réduite à un lignage et se trouve de ce fait socialement limitée. En revanche le nom patronymique de ces familles a acquis, depuis le temps de la première affirmation, une patine incomparable. Au XIV^e siècle tout le monde a un nom double et la plupart des citadins ont un patronyme, mais rares sont ceux qui en portent un connu de tous du fait de son ancienneté, autant que de la position éminente de ses porteurs. Ainsi, les familles les plus anciennes ont eu le privilège de laisser une trace dans la toponymie de la ville, car elles étaient bien identifiables à un moment où la ville s'est développée, leur permettant de laisser leur nom à une rue ou une ruelle à la fin du Moyen Âge, et parfois jusqu'à nos jours (ainsi la rue Pierre-Sarrasin, dans le 5^e arrondissement). Le phénomène ne concerne certes que 14 familles échevinales sur 47, mais parmi elles, 12 ont accédé à l'échevinage avant 1315. Cela signifie que l'imprégnation du tissu urbain par les patronymes des notables est systématique pour les familles de l'élite bourgeoise du XIII^e et début du XIV^e siècle, alors qu'il est rare pour les lignages ayant accédé à la notabilité plus tard. Cela s'explique par le ralentissement de la croissance urbaine, qui marque le pas après 1300, ainsi que par les pratiques de gestion des seigneurs fonciers qui stabilisent la nomenclature des rues à mesure que leurs archives se développent. Laisser son nom à une rue dans un monde où la toponymie est affaire d'usage – on nomme les rues du nom d'un repère évident pour tous, souvent un habitant connu – est un bon indice de la célébrité du nom dans la société du moment. Le choix révèle un consensus, car le bon toponyme est celui qui offre le moins d'ambiguïtés. Cet usage n'étant pas contrôlé, il reflète un imaginaire urbain dans lequel les patronymes des plus anciennes familles notables de la ville ont leur place. Il ne fait aucun doute que la patine que le temps a donné à certains noms une valeur sociale, qui compense parfois une situation économique médiocre. On ne s'explique pas autrement l'accession à l'échevinage de quelques magistrats à peine aisés, comme Adam Paon ou Jacques Bourdon qui paient moins de 3 £p. de taille alors que leurs collègues paient en moyenne 14 £.

La rentabilité sociale de l'onomastique personnelle décroît cependant sensiblement avec la généralisation du patronyme, aussi voit-on apparaître de nouveaux signes distinctifs pour pallier la banalisation du nom.

Adoption de l'héraldique au milieu du XIII^e siècle

Les premiers sceaux conservés de bourgeois de Paris datent de 1270, mais leur capacité héraldique date de la génération d'avant, puisque le *Tournoiement des dames de Paris* blasonne une grosse vingtaine d'écus à cette date, dont certains sont brisés, ce qui signifie que l'usage d'armoiries remonte à la génération précédente. Or l'héraldique fonctionne dans le cas des bourgeois comme une amplification du nom, car, outre qu'elles sont stables, la moitié au moins des armoiries sont parlantes : les Popin font figurer un pot sur leur blason, les Bourdon un bâton de pèlerin, les Paon un paon, les Sarrazin une figure de Maure, etc. L'usage d'armoiries parlantes est courant, mais on est frappé ici par leur surreprésentation par rapport à celles qu'on trouve dans l'armorial de la Cour amoureuse par exemple, où seuls 8 % des 900 écus représentés font écho au nom de leur propriétaire. La ventilation de ces armoiries par catégorie sociale montre qu'elles concernent seulement 5 % des nobles, 16 % des bourgeois et des anoblis¹⁴. Les armoiries des échevins sont donc bien plus étroitement liées à leur onomastique que les autres propriétaires de blasons ; c'est probablement l'indice d'un fort orgueil onomastique.

¹⁴ C. Bozzolo, H. Loyau, « Des hommes et des armoiries : l'apport de la Cour amoureuse », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, 65, 1998, p. 43-44.

On suppose qu'elles ornaient les immeubles et les meubles de ces bourgeois, comme cette statue reliquaire offerte par Geoffroy Cocatrix à l'église Saint-Jacques-de-Compostelle qui est saturée de ses armes : elle représente un pèlerin tenant un reliquaire dans une main et un bourdon orné d'une pancarte dans l'autre, sur laquelle on peut lire « dans ce vase d'or que tient cette statue est une dent de saint Jacques apôtre que Geoffroy Cocatrix, bourgeois de Paris, donna à cette église. Priez pour lui¹⁵ ». Non seulement le nom du donateur figure en toutes lettres sur la statuette, mais il a fait graver ses armoiries sur les six faces de son socle hexagonal, et de part et d'autre du chapeau. Ses armoiries étaient elles-mêmes parlantes puisqu'elles figuraient un écu au sautoir engrêlé cantonné de quatre cocatrix, oiseaux légendaires tueurs de crocodile¹⁶. Le nom se trouve donc démultiplié par l'héraldique.

L'héraldique fait écho au nom, tout en soulignant la fierté dont il est l'objet, comme dans le cas de la famille Popin qui affiche un modeste pot de fleur, ou la famille Culdoe qui fait figurer une oie sur son écu. Il n'y a aucun signe de recherche d'un « beau nom » comme on peut l'observer à Paris à l'époque moderne¹⁷, mais au contraire toutes les preuves d'un éclatant orgueil onomastique qui confirme la valeur sociale de l'ancienneté du nom.

Ici encore il faut souligner la précocité de l'adoption d'armoiries au regard du reste de la société urbaine. L'élite bourgeoise accuse certes un léger retard par rapport à la classe chevaleresque, puisque l'usage des armoiries se généralise dans celle-ci entre 1180 et 1230, mais ce décalage n'est pas surprenant puisqu'elles étaient au départ destinées à distinguer les guerriers sur le champ de bataille. Lorsque les bourgeois l'adoptent, c'est plus par souci de distinction que par nécessité pratique, et ce souci ne devient pressant qu'au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle. À ce moment en revanche, les armoiries bourgeoises sont en tout point comparables à celles des nobles : ils utilisent le même langage codé, les mêmes meubles, le même système de brisures. Contrairement aux armoiries de paysans ou d'artisans, qui figurent volontiers des végétaux ou des outils¹⁸, rien ne permet de distinguer un blason bourgeois d'un blason aristocratique.

Mais l'adoption d'armoiries n'est qu'une des stratégies de compensation de la banalisation du nom patronymique dans la seconde moitié du XIII^e siècle : on constate alors l'apparition d'une titulature qui ne cesse de s'enrichir au cours du XIV^e siècle.

Apparition et enrichissement d'une titulature bourgeoise (XIII^e-XIV^e siècles)

Autant l'usage du nom était universel, autant celui de la titulature bourgeoise est sensible à la typologie des documents. On la trouve rarement dans la documentation fiscale, comptable ou religieuse qui présente des listes de noms (tailles royales, comptes, censiers, obits), au contraire des actes notariés (issus de l'Official comme du Châtelet), des registres d'ensaisinement qui restent proches dans leurs formules des originaux notariés, des quittances, des procès, des épitaphes et des testaments. Ce n'est donc pas la nature économique ou religieuse du document qui explique l'existence d'une titulature, mais son caractère solennel. Ces titulatures ne sont pas l'expression d'un langage naturel, mais d'une langue officielle utilisée pour les occasions où les parties doivent définir solennellement leur identité devant les hommes et devant Dieu. Elles ne sont pas l'expression de la volonté

¹⁵ *L'art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils (1285-1328)*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1998, p. 227-228.

¹⁶ L. A. Breiner, « The Career of the Cockatrice », *Isis*, 70/1, 1979, p. 30-35.

¹⁷ R. Descimon, « Un langage de la dignité... », art. cité, p. 74.

¹⁸ M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1997, p. 51.

unilatérale des individus nommés, mais d'un consensus entre les parties et le clerc rédacteur du document¹⁹.

Dans son extension maximale, la titulature des bourgeois de l'échevinage comprend divers éléments :

- une épithète d'honneur (« honorable homme ») ;
- un avant-nom (« sire ») ;
- le nom de baptême ;
- le surnom patronymique ;
- un métier (« drapier », « pelletier », « orfèvre », « mercier », « changeur », « marchand ») ;
- un titre (« bourgeois de Paris ») ;
- un office (« prévôt des marchands », « maître des comptes », etc.).

Ainsi, dans un acte du 19 janvier 1379, « honorable homme et sage sire Simon de Saint-Benoît, échevin, bourgeois de Paris », cède-t-il à la Grande Confrérie Notre-Dame 50 s.p. de rente sur 7 £ qu'il prenait sur une maison rue de la Harpe²⁰. Il ne faudrait pas croire cependant que cette titulature soit toujours aussi développée : non seulement elle s'enrichit de nouveaux éléments au fil du temps (fig. 1), mais elle n'est jamais systématique. La titulature bourgeoise frappe par sa fragilité au regard de celle des chevaliers qui arborent presque systématiquement l'avant-nom « sire » et le titre de « chevalier ». On ne peut qu'en déduire une notabilité moindre des premiers par rapport aux seconds, à Paris comme ailleurs, car c'est un phénomène que l'on observe partout²¹.

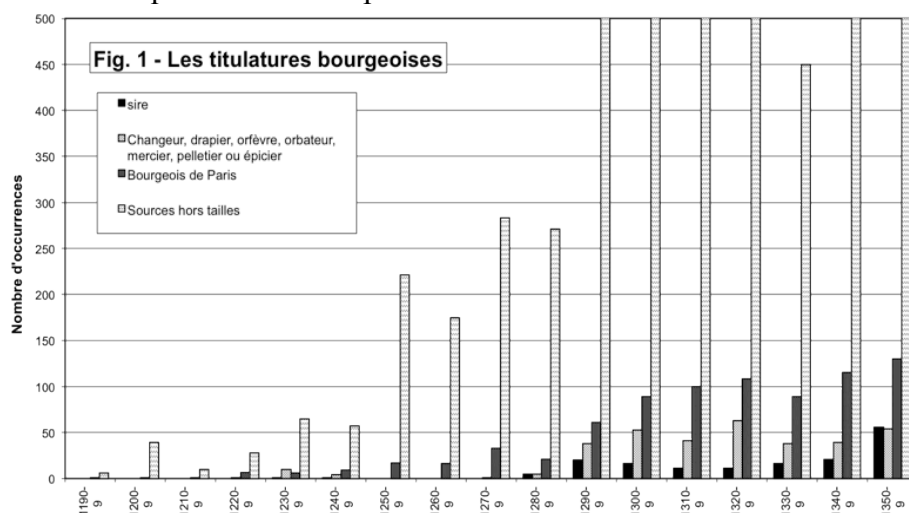


Fig. 1 – Les titulatures bourgeoises.

Le premier élément de titulature associé au nom des bourgeois de l'échevinage est le titre de « bourgeois de Paris », qui fait son apparition dans la documentation parisienne

¹⁹ R. Descimon, « Un langage de la dignité... », art. cité, p. 80 et 89.

²⁰ AN, L 596, fol. 35.

²¹ Le titre de « bourgeois » est honorifique mais aléatoire et exprime une notabilité moyenne puisqu'il est en général porté par la grosse minorité des citadins qui possède des biens fonciers dans la ville ; jamais il n'identifie la frange supérieure de la population urbaine (L. Jean-Marie, « La notabilité au prisme des actes de la pratique : quelques exemples caennais [XIII^e-mi XIV^e siècle] », dans id. [dir.], *La notabilité urbaine [X^e-XVIII^e siècle]*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2007, p. 97-98 ; G. Brunel, « La notabilité dans une ville de commune : l'exemple des cives de Soissons [XII^e-XIII^e siècles] », dans L. Jean-Marie [dir.], *La notabilité urbaine...*, op. cit., p. 79-90 ; E. Gréois, « La bourgeoisie à Clermont : caractérisation d'une population aux contours incertains (fin XII^e- XIV^e siècle) », dans L. Jean-Marie [dir.], *La notabilité urbaine...*, op. cit., p. 67-78).

vers 1190²². C'est à la fois l'élément le plus ancien, le plus stable dans la durée et le plus fréquent de la titulature des échevins, puisqu'on en a recensé 1 016 occurrences du titre sur 7 300 occurrences de membres de familles échevinales. Néanmoins, il n'est jamais employé systématiquement. Son usage est curieusement aléatoire dans les transactions foncières où pourtant il aurait une utilité juridique, puisqu'il pourrait rappeler les privilèges économiques des bourgeois de Paris qui peuvent, par exemple, saisir les biens parisiens de leurs débiteurs. En revanche il est systématique dans les fondations pieuses et les épitaphes. Cela prouve bien que lorsqu'il est employé, il a un sens honorifique sans valeur juridique – quelques témoignages suffisent probablement à attester de la qualité de bourgeois de Paris lorsqu'on prétend user des privilèges que confère ce statut, si bien que sa mention dans les actes économiques est superflue.

On note aussi que c'est un titre honorifique que les bourgeois de l'échevinage mettent en avant plus volontiers au XIV^e qu'au XIII^e siècle. C'est d'autant plus remarquable que son usage se réduit dans la documentation sur la même période. Ces deux évolutions contradictoires signifient donc que le titre de « bourgeois de Paris » tend à être réservé à l'élite de la société urbaine, au détriment des classes moyennes citadines qui peuvent prétendre au statut juridique de bourgeois de Paris, mais n'osent pas porter le titre dans les actes. L'écart est notable, car si 10 000 chefs de feux paient la taille en 1300 et peuvent donc prétendre au statut de bourgeois (soit 16 % de la population de 1328), seule une partie d'entre eux porte ce titre²³. Ce titre identifie la strate supérieure de la société urbaine, mais le nombre de personnes qui le porte dépasse de beaucoup l'échantillon des familles échevinales retenu ici.

Le second élément de la titulature des bourgeois de l'échevinage est le métier, qui apparaît au XIII^e siècle, mais ne devient fréquent qu'après 1290. Il l'est cependant beaucoup moins que le titre de bourgeois de Paris puisqu'on a recensé seulement 432 occurrences de métier dans les titulatures bourgeoises. C'est aussi un titre cité sans nécessité pratique ; il est donc honorifique.

Tous les métiers n'apparaissent pas aussi fréquemment dans les titulatures bourgeoises : certains, comme les drapiers, sont volontiers mis en avant dans les actes, d'autres comme les changeurs et les marchands presque jamais (fig. 2).

Fig. 2 – Fréquence des titulatures chez les drapiers et les changeurs.

²² J. Morsel, « Comment peut-on être Parisien ? Contribution à l'histoire de la genèse de la communauté parisienne au XIII^e siècle », dans J. Chiffolleau, P. Boucheron (dir.), *Villes et religion. Mélanges offerts à Jean-Louis Biget*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 363-382.

²³ Leur nombre exact est cependant difficile à chiffrer. Plusieurs centaines ? Quelques milliers ? Malheureusement, faute de document recensant systématiquement ceux qui portent ce titre, seule une intuition fondée sur l'expérience empirique permet de le dire (R. Cazelles, *Paris de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V*, Paris, Hachette, 1972, p. 96). À titre d'exemple, le fichier onomastique constitué par A. Terroine qui recense les principaux lignages revendiquant le titre de bourgeois de Paris à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle sur une base empirique recense 140 patronymes.

	Magistrats municipaux	Nombre d'occurrences total	Nombre d'occurrences du titre professionnel
Changeurs	Guillaume Pisdoe [64]	21	1
	Jean Gencien [47]	58	1
	Jean Augier [4]	35	
	Adam Boucel [10]	10	
	Guillaume Bourdon [13]	19	
	Raoul de Pacy [37]	30	
Drapiers	Pierre Bourdon [16]	21	1
	Th. de Saint-Benoît [42]	28	5
	Garnier de Tremblay [43]	14	2
	Étienne Haudri [49]	75	12
	Jean Du Celier [90]	30	3
	Pierre Marcel [94]	44	14

On peut poser l'hypothèse que cette visibilité variable dans la titulature reflète une inégalité d'honneur conférée par l'un ou l'autre de ces titres, et que cette inégalité repose sur l'existence d'un statut qui encadre le métier et en fait un corps. En l'occurrence, cela se vérifie puisque les drapiers sont une des plus anciennes corporations de Paris²⁴, dotée d'une confrérie, tandis que les changeurs ne sont pas un métier juré et n'ont pas de confrérie. On observe donc dès le XIV^e siècle ce que l'on sait pour le XVI^e-XVII^e siècle²⁵, à savoir que l'appartenance à un corps confère une qualité sociale et que celle-ci a beaucoup plus de valeur que l'activité économique par elle-même, fût-elle lucrative comme celle de marchand.

Dans ce contexte, la désaffection pour le titre de « marchand » peut paraître surprenante puisque l'existence de la corporation des marchands de l'eau est attestée depuis 1171, soit bien avant celle des drapiers. Cette corporation était en outre associée à une confrérie de marchands, qui est attestée à partir de 1245²⁶. Toutefois elle a fait les frais de la rationalisation des privilèges des Parisiens au XIII^e siècle. On assiste alors à la formalisation progressive du statut de « bourgeois de Paris » qui permet de bénéficier de l'ensemble des privilèges attribués depuis le XII^e siècle aux « marchands de Paris », aux « bourgeois », aux « habitants », voire

²⁴ Philippe Auguste avait donné en 1183 à la corporation des drapiers et à celle des pelletiers les maisons qu'il avait confisquées aux juifs (A. J. V. Le Roux de Lincy, *Histoire de l'hôtel de ville de Paris...*, *op. cit.*, p. 260).

²⁵ F. Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social...*, *op. cit.*, p. 19 et 97 ; L. Croq, N. Lyon-Caen, « La notabilité parisienne, entre la police et la ville au XVIII^e siècle : des définitions aux usages sociaux et politiques », dans L. Jean-Marie (dir.), *La notabilité urbaine...*, *op. cit.*, p. 132-137.

²⁶ P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, t. 2, *Le cartulaire*, Paris, Vrin, 1965, p. 50.

« à nos hommes²⁷ » (*dixit* le roi) et, concomitamment, à la transformation de la corporation des marchands de l'eau en municipalité, sous le nom de prévôté des marchands. La corporation se trouve dès lors en position de gérer les privilèges des bourgeois de Paris²⁸, puis de négocier l'impôt avec le roi au nom de l'ensemble des habitants. En se diluant dans l'ensemble de la population, elle perd son caractère d'association sélective, donc son identité corporative. Il en va de même pour sa confrérie, qui existe toujours en 1370, mais ne peut prendre en charge sérieusement ses membres, puisqu'il s'agit de l'ensemble des Parisiens. Elle veille donc symboliquement sur eux en salariant un « chapellain des marchans et habitans de la ville de Paris pour chanter et celebrer chascun jour en sainte eglise une messe pour lesdits *marchans, habitans et bienvueillans* d'icelle²⁹ ». En changeant d'échelle, la corporation des marchands de l'eau perd donc son statut corporatif et sa force identitaire, au contraire des marchands à livrée londoniens, par exemple, qui revendiquent leur singularité précisément parce que leur corps ne se confond pas avec la ville³⁰.

L'avant-nom « sire » devient plus fréquent à partir des années 1290, comme la référence au métier, mais dans une moindre proportion puisqu'il ne concerne que 248 occurrences. C'est le seul élément de la titulature bourgeoise qui semble sensible à l'âge, puisqu'on note son apparition en moyenne 28 ans après la première occurrence de la personne qui le porte. Sauf exception, les personnes mentionnées dans les documents sont des adultes, donc on peut supposer que les « sires » signalés dans les archives sont des hommes mûrs, au moins quadragénaires. Fait notable, cet avant-nom est souvent (et parfois exclusivement) utilisé à titre posthume dans les actes fonciers ou les fondations pieuses. Cette curiosité ne souligne pas seulement le fait que ce sont toujours les meilleurs qui s'en vont, elle identifie aussi la nature *personnelle* et non collective de cet avant-nom. Il exprime en effet le prestige que la société reconnaît à une personne, presque indépendamment de sa position sociale (dans les limites de l'aisance économique toutefois). On en veut pour preuve les listes de confrères de la confrérie Saint-Jacques-aux-Pèlerins qui commencent invariablement par les plus éminents d'entre eux, qui sont souvent qualifiés de « sires » (fig. 3).

Fig. 3 – Les sires dans les listes de confrères de Saint-Jacques-aux-Pèlerins.

²⁷ J. Di Corcia, « Bourg, Bourgeois, Bourgeois de Paris from the Eleventh to the Eighteenth Century », *Journal of Modern History*, 50, juin 1978, p. 207-233.

²⁸ G. Huisman, *La juridiction de la municipalité parisienne de saint Louis à Charles VII*, Paris, Leroux, 1912, p. 18.

²⁹ L. Dessales, *La rançon du roi Jean*, Paris, Crapelet, 1850, p. 128.

³⁰ S. L. Thrupp, *The Merchant class...*, *op. cit.*, p. 1-13. Au xv^e siècle en revanche, S. Roux constate la montée en puissance du titre de « marchand » dans les titulatures des Parisiens, sans que la situation institutionnelle des métiers, des confréries ou de l'échevinage (rétabli en 1412) ait changé (*Le quartier de l'université à Paris du XIII^e au XV^e siècle : étude urbaine*, thèse d'histoire, université Paris 10, 1989, p. 625-626, et plus récemment id., *Les racines de la bourgeoisie*, Paris, Sulliver, 2011, p. 143 et suiv. ; voir aussi B. Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1982, p. 76). Peut-être faut-il alors l'interpréter comme l'aboutissement de la réhabilitation de l'activité marchande depuis le XIII^e siècle et à la dévalorisation persistante du travail manuel, conjugué à la précision croissante des déclinaisons d'identité dans les actes ?

Nom/année	1324	36	37	38	42	48	50	51	55	57	60
<i>Effectifs de chaque réunion :</i>	97	41	39	48	68	52	20	35	30	44	62
Geof. de DAMMARTIN	Sire										
Jean GENCIEN	Sire	Sire	Sire		Sire	Sire					
Martin DES ESSARS	Sire		X		X						
Nicolas de PACY	Sire										
Jean d'ÉPERNON		Sire	X	X ?	X ?			X ?			
Pierre DES ESSARS			Sire	Sire	Sire	Sire					
Jean de PACY					X	Sire	Sire	X	Sire	Sire	Sire
Jean PISDOE				X	X	Sire		Sire	Sire		
Renaud LE PAONNIER		X	X	X	X	Sire	X	X			X
Jean POTAGE						Sire					Sire
Étienne MARCEL				X	X	X	X	X	X	Sire	
Jean DU CELIER				X	X	X		X	X		Sire
Nicolas FLORENT											Sire

Gras : membre de famille échevinale

X : présent, mais pas « sire »

Source : Arch. Assist. publ. : Saint-Jacques-aux-Pèlerins, reg. 1, n^{os} 10 (1324), 27 (1337), 38 (1336), 43 (1338), 54 (1342), 57 (1350), 70 (1355), 76 (1357) et 79 (1360) ; reg. 2, n^o 1 (1375) ; reg. 5, n^o 11 (1348) ; reg. 9, n^o 61 (1351).

Les familles échevinales et leurs alliées comme les Des Essars sont très bien représentées parmi les sires, ce qui rappelle la valeur sociale de cet avant-nom, mais on voit aussi des bourgeois inconnus le porter, comme Jean Potage ou Nicolas Florent. Par ailleurs certains, par leur âge ou leur charisme personnel, ont manifestement plus de prestige que d'autres et sont systématiquement qualifiés de sires, comme Jean Gencien ou Pierre Des Essars, tandis que

d'autres le sont fugitivement comme Jean d'Épernon. Le fameux Étienne Marcel, qui est issu d'une branche cadette, moins fortunée, de la grande famille des Marcel et a seulement une trentaine d'années en 1338, n'est pas qualifié de « sire ». En revanche il l'est en 1357, alors qu'il a atteint la cinquantaine et qu'il a pris depuis un an la tête des états généraux. Plus encore que pour les autres éléments de la titulature, ce sont les autres qui vous décernent l'honneur d'être appelé « sire ».

Les épithètes d'honneur apparaissent plus tardivement, vers 1340, et ne cessent de se complexifier dans la seconde moitié du siècle. On en trouve 116 occurrences, mais cette mesure est très sous-estimée, car nous avons relâché nos efforts de dépouillement après 1350. L'épithète d'honneur « honorable homme » semble être celle des bourgeois de l'échevinage et identifie un degré d'honorabilité équivalent à celui de « bourgeois de Paris ». On n'a pas trouvé trace de « noble homme » (au sens moral et non juridique) pour des bourgeois du XIV^e siècle, alors qu'elle fait partie des titulatures possibles au siècle suivant, lorsque « honorable homme » se banalise au point de devenir aussi peu discriminant que le statut de bourgeois de Paris³¹. On peut donc faire l'hypothèse d'une surenchère dans la titulature de l'élite bourgeoise pour maintenir la distance avec les classes moyennes urbaines.

« Honorable homme » se nuance au XIV^e siècle de « honorable homme et discret » ou « honorable homme et sage » pour les bourgeois conseillers du roi, maîtres de la chambre des comptes ou prévôt des marchands. Le roi donne souvent du « cher et amé » ou « cher et fidèle » à ses serviteurs, mais si l'épithète exprime une proximité avec le souverain, elle n'a pas de valeur sociale.

La mention de l'office vient elle aussi enrichir les titulatures bourgeoises vers 1340. Auparavant elle était rare et *toujours* fonctionnelle³². Dans la seconde moitié du XIV^e siècle en revanche, on commence à trouver des mentions de l'office hors de son contexte juridique. Les échevins, tout comme les conseillers du roi, commencent ainsi à se définir comme tels dans des actes privés, rendant au passage la reconstitution des listes échevinales plus aisées. L'office tend alors à devenir honorifique.

On fait donc le constat d'une complexification croissante des signes distinctifs dans les actes de la pratique entre 1200 et 1400, que l'on a pu interpréter comme une expression de la compétition entre les dominants pour se surclasser³³, ou tout au moins pour préserver la distance sociale qui les sépare des classes moyennes à mesure que celles-ci adoptent les signes distinctifs des catégories qui les dominent. L'enrichissement des titulatures pourrait donc être l'effet de la vulgarisation des signes de distinction du haut en bas de l'échelle sociale.

Il pourrait tout aussi bien être celui d'une révolution culturelle, car le moment où l'usage des titres se développe coïncide avec un seuil documentaire, vers 1290, qui sépare nettement une période à la documentation pauvre, d'une autre où elle ne cesse de s'accroître. La complexification de la titulature serait donc une révélation documentaire plus qu'une mutation sociale, pour reprendre le vocabulaire des historiens de l'An Mil³⁴.

Les deux explications ne s'excluent pas et il est possible en effet que le seuil documentaire de 1290 crée l'illusion d'un enrichissement des titulatures. Il demeure néanmoins que les bourgeois de l'échevinage adoptent les codes héraldiques dès 1250 et se parent à partir des années 1340 d'épithètes d'honneur jusque-là inconnues, sans qu'on note d'effet de source à ce moment-là. Par conséquent, l'explication sociale est plus pertinente que l'explication

³¹ R. Descimon, « Un langage de la dignité... », art. cité, p. 84.

³² À l'exception du cas de Jean Sarrasin, chambellan de saint Louis, probablement du fait du caractère exceptionnel de sa proximité avec le roi.

³³ Cf. dans ce volume l'article de R. Lenoir.

³⁴ T. Dutour, « Désigner les notables. Le vocabulaire de la notabilité à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles) dans l'espace francophone », dans L. Jean-Marie (dir.), *La notabilité urbaine...*, op. cit., p. 122, note 82.

culturelle, car elle offre un modèle explicatif efficace pour toute la période, mais aussi pour l'époque moderne. L'enrichissement des titulatures bourgeoises se poursuit en effet durant les siècles suivants, tant qu'il y a un *continuum* au sein de l'élite entre bourgeoisie et noblesse ; les titulatures s'appauvrissent en revanche après les enquêtes de noblesse de Louis XIV qui rompent cette continuité sociale et rendent les états étanches : la marchandise cesse alors d'être un honneur, ce qui sonne le glas de la noblesse de ville³⁵.

L'accumulation de signes distinctifs autour du nom est donc un effet de la compétition sociale. On a vu que ces signes étaient moins systématiques pour la bourgeoisie que pour la noblesse, mais, au sein de la population urbaine, les familles échevinales se distinguent par une accumulation de traits distinctifs qui donne une épaisseur certaine à leur notabilité³⁶ : ils se disent souvent bourgeois de Paris, et/ou sire, et/ou honorables hommes, et/ou drapiers, et/ou conseillers du roi, là où d'autre n'ont que quelques occurrences du titre de bourgeoisie à faire valoir.

Mais si cette accumulation souligne une forte notabilité, elle ne définit pas un honneur propre aux familles échevinales qui partagent ces signes avec d'autres catégories de la population : beaucoup d'artisans aisés se disent bourgeois, les membres de métiers jurés signalent volontiers leur appartenance à leur corporation, les chevaliers et les prêtres se disent systématiquement sires, l'héraldique est empruntée aux nobles... Aucun de ces marqueurs ne définit une notabilité proprement échevinale, alors pourtant que ses membres savent très bien s'identifier entre eux, si on en juge par leur réseau de relations interpersonnelles.

On a représenté sous forme de traits les liens matrimoniaux ou d'amitié (participation à un conseil de famille, une exécution testamentaire, un arbitrage) unissant un échevin à une autre famille entre 1260 et 1350 (fig. 4). Les traits sont épais lorsqu'il y a plusieurs liens entre un échevin et une famille particulière (et *vice versa*). Les familles échevinales sont représentées en noir et la taille du point rappelle le nombre d'échevins qu'elles ont donné à la municipalité. L'important, c'est de constater la forme de constellation compacte que prennent ces liens : non seulement toutes les familles sont interconnectées, mais les familles échevinales sont au cœur de la toile et solidement reliées les unes aux autres³⁷. On ne note pas non plus de position en entonnoir qui ferait d'une famille le lien obligé entre deux réseaux indépendants. Seule la famille de l'échevin Jean La Pie est isolée et possède son propre réseau. Cette exception s'explique par une anomalie sociologique, que l'on peut constater à défaut d'expliquer : c'est le seul magistrat municipal issu du milieu du Châtelet (Jean est notaire au Châtelet, de même qu'un de ses parents probable, Pierre La Pie), qui semble par ailleurs étanche avec celui de l'échevinage. En dehors de cette exception, le réseau est très dense et homogène, tout en excluant tout lien avec l'autre élite du royaume, la noblesse, alors que les familles échevinales côtoient des nobles à la cour et manifestent une grande proximité culturelle avec l'aristocratie. Tout cela montre une parfaite capacité à se reconnaître, donc à se distinguer, qui contraste avec l'absence de spécificité des marqueurs onomastiques. Force est donc de constater leurs limites.

³⁵ R. Descimon, « Un langage de la dignité... », art. cité, p. 98-104 ; L. Croq, « Des titulatures à l'évolution sociale des qualités. Hiérarchie et mobilité collective dans la société parisienne du XVII^e siècle », dans L. Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social...*, op. cit., p. 153-154.

³⁶ Les degrés de la notabilité se mesurent à l'empilement des signes de distinction (S. Durand, « La notabilité dans les petites villes du bas Languedoc au XVIII^e siècle. Essai de définition d'un concept opératoire », dans L. Jean-Marie [dir.], *La notabilité urbaine...*, op. cit., p. 159-174).

³⁷ On ne s'étonnera pas, au passage, du rôle historique joué par Étienne Marcel dans l'histoire de Paris quand on voit la position centrale de sa famille dans le réseau. Il n'y aurait guère eu qu'un Gencien, un Bourdon ou un Barbette pour avoir un entretient équivalent et être capable de fédérer la population derrière lui aux états généraux de 1355.

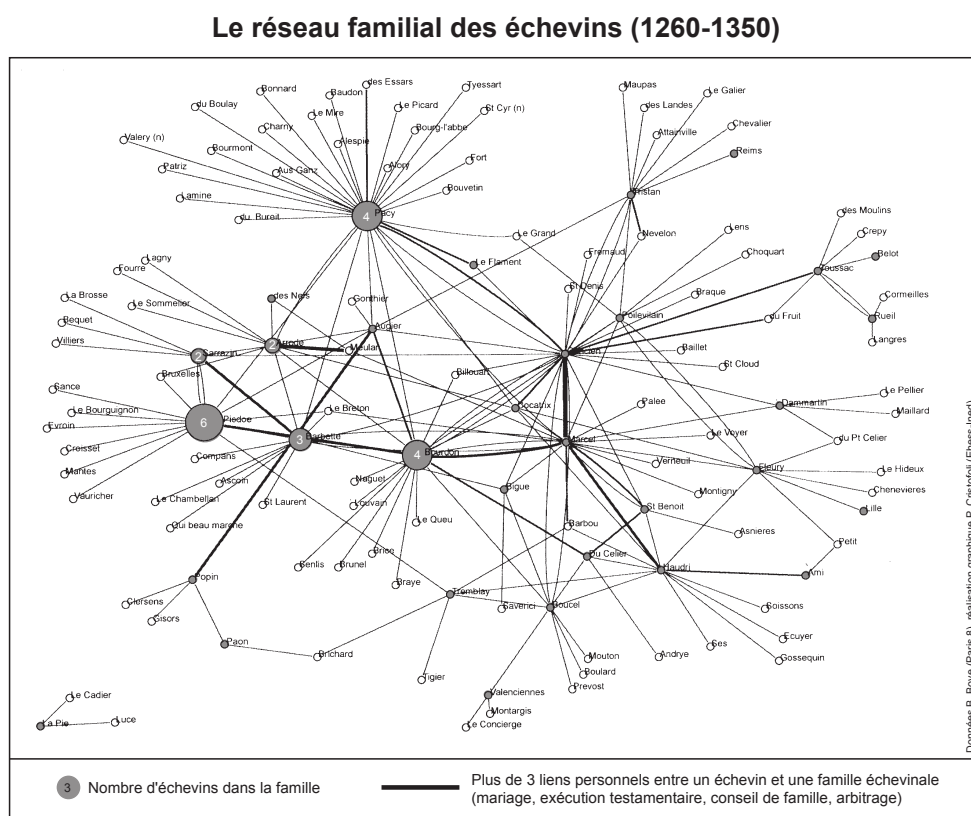


Fig. 4 – Le réseau familial des échevins (1260-1350).

Y a-t-il des marqueurs spécifiques du milieu échevinal ?

L'onomastique n'est qu'un des vecteurs de la distinction des membres de l'élite bourgeoise. On peut rapidement en évoquer d'autres, comme une sociabilité choisie qui est un aspect essentiel de la construction de la notabilité, car il exprime la reconnaissance des pairs³⁸. Elle transparaît à travers le choix de certaines confréries, tel qu'il apparaît à travers les listes de confrères ou les obituaires de celles-ci³⁹ : les familles échevinales adhèrent massivement à la confrérie Saint-Jacques-aux-Pèlerins et à la confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois. Toutefois le groupe échevinal se répartit équitablement entre les deux confréries, si bien qu'une minorité seulement appartient aux deux. En outre, ils y côtoient des confrères d'autres milieux. La première regroupe exclusivement des bourgeois de Paris dont les échevins forment assurément l'élite. La seconde est plus curiale, puisqu'elle rassemble des officiers royaux, des prélats et des membres de la grande bourgeoisie parisienne, sous le patronage de la maison royale, même si on y rencontre aussi des bourgeois moins connus et de simples prêtres.

Il en est de même pour les abbayes où on rencontre toutes les filles de familles échevinales qui ont pris le voile : les obituaires montrent qu'elles sont très nombreuses à Longchamp et à Chelles, tandis que le cartulaire de Saint-Antoine qui garde le souvenir des dons de leurs

³⁸ P. Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1980, p. 2. Et pour une illustration contemporaine : M. Pinçon, M. Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2007, p. 13-15 et 50.

³⁹ A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens et de Paris*, Paris, Klincksieck, 1902, p. 355-386 et 659-683.

parents à l'abbaye qui les a accueillies permet d'en identifier d'autres à cet endroit⁴⁰. Mais là encore ces abbayes n'ont rien de bourgeoises – l'abbaye de Longchamp, fondée par Isabelle, sœur de saint Louis, a même un recrutement exclusivement aristocratique au XIII^e siècle –, même pour l'abbaye de Saint-Antoine⁴¹. Partout les filles de l'élite bourgeoise côtoient des demoiselles de la noblesse.

On peut aussi chercher les marqueurs de la distinction dans la culture du milieu échevinal, qui tranche avec celle du reste de la bourgeoisie. Elle se distingue par son adhésion à la culture curiale dans sa dimension aristocratique : on a vu leur goût pour l'héraldique, il faut évoquer celui pour la littérature courtoise telle qu'on peut l'apercevoir dans le *Tournoiement des dames* au XIII^e siècle ou la participation à la cour amoureuse au XIV^e siècle, ou encore par la pratique des joutes ou de la chasse au vol. Mais cette connivence culturelle avec le milieu de la cour, bien naturelle puisque le prévôt des marchands et les échevins en font partie, n'implique aucunement une adhésion à la culture aristocratique dans son ensemble, ni même un désir de fusion sociale : l'élite bourgeoise sait jouter, mais ne fait pas carrière dans les armes, ne recherche par d'alliance matrimoniale avec la noblesse, ni ne pratique l'anoblissement taisible. Mieux, lorsque le roi les anoblit au XIV^e siècle, sans finance, pour leurs bons et agréables services, ils continuent à porter le titre de bourgeois de Paris ! On ne peut donc définir un trait distinctif propre à l'élite bourgeoise de Paris aux XIII^e-XIV^e siècles.

Conclusion

Le dossier documentaire relatif aux échevins de Paris et à leur famille permet néanmoins de tirer plusieurs enseignements sur leur manière de se distinguer.

D'abord, la documentation entre 1180 et 1400 fait apparaître une évidente dynamique de la distinction par la dénomination, qui se traduit par un enrichissement constant de la titulature bourgeoise, au-delà du seuil documentaire de 1280.

Ensuite, les familles échevinales manifestent leur position sociale éminente de nombreuses manières, par la sociabilité comme par la culture, sans pourtant qu'aucun de ces marqueurs leur soit spécifique. Faut-il incriminer la faible ossature institutionnelle de l'échevinage qui a servi de base méthodologique à cette recherche ? Il est vrai que les mandats municipaux sont annuels et, même si les échevins tendent à être réélus de nombreuses fois, leur carrière à l'échevinage est limitée et le *turn over* assez fort. En outre, la juridiction de l'échevinage est bornée par celle de la prévôté de Paris, ce qui n'en fait pas une institution toute puissante dans la ville. Mais l'université, institution pourtant bien structurée et influente qui milite dès sa création pour la promotion sociale de ses membres, fait de même en empruntant ses modèles au clergé et à la noblesse⁴². Leur point commun est cependant leur caractère récent : échevinage et université affirment leur spécificité au cours du XIII^e siècle, des siècles après le clergé et la noblesse.

On ne trouve donc pas *un* trait distinctif de la notabilité échevinale, mais plusieurs ; les magistrats municipaux les partagent tous avec d'autres catégories sociales, mais dans une combinaison en revanche originale qui les singularisent de la bourgeoisie comme de la noblesse. C'est précisément le fait d'être les seuls à partager des traits caractéristiques de la bourgeoisie (affirmation de l'identité bourgeoise et corporative, désintérêt pour les carrières militaires) et de la noblesse (culture curiale) qui distingue les bourgeois de l'échevinage comme l'élite de la société urbaine parisienne.

⁴⁰ AN, LL 1595.

⁴¹ V. Szollozi, *Les moniales de Saint-Antoine-des-Champs au XIII^e siècle*, Paris, Position des thèses de l'École nationale des chartes, 2007.

⁴² Cf. dans le volume l'article de Thierry Kouamé et d'Antoine Destemberg.

En dernière analyse, c'est dans les relations interpersonnelles qu'il faut chercher l'origine de leurs traits distinctifs, de même que l'affirmation la plus pure d'une distinction propre aux échevins. Leur goût pour la culture bourgeoise comme de la culture curiale s'explique en effet par la fréquentation d'artisans et de marchands, comme d'officiers, de serviteurs du roi et de gens de cour. Mais c'est dans le choix de leurs gendres, des tuteurs de leurs enfants mineurs ou de leurs exécuteurs testamentaires, donc lorsque se manifestent les liens affectifs les plus forts et les plus électifs, que les échevins expriment leur capacité à se reconnaître et leur volonté de ne pas trop se mélanger aux autres groupes sociaux. La preuve de la distinction, *in fine*, s'identifie moins facilement dans les signes qui l'expriment, tels que les identifient les historiens avec plus ou moins d'approximation, que dans la capacité des élites de l'époque à se reconnaître entre elles. Il paraît donc pertinent, pour la compréhension de la distinction, de ne pas se limiter à l'étude des signes qui la manifestent, mais d'ouvrir l'analyse aux dynamiques sociales d'agrégation qui la prouvent.